

Les actionnaires familiaux Fiévet, Sauvin et Dufort augmentent le prix de leur projet d'offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire sur Unibel à 1.180 euros¹ par action

Suresnes, le 25 mars 2025

Les actionnaires des familles Fiévet et Sauvin² et de la famille Dufort³ annoncent, de concert avec Comptoir Général des Fromagers Français⁴, leur décision d'augmenter à 1.180 euros par action Unibel le prix du projet d'offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire sur Unibel (l'« **Offre** ») annoncé le 16 décembre 2024⁵. Comptoir Général des Fromagers Français déposera le projet d'Offre auprès de l'Autorité des marchés financiers ce jour. Ce projet reste soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers.

Ce prix de 1.180 euros par action Unibel représente une prime de 42,2 % sur le cours de clôture d'Unibel du 16 décembre 2024, de 47% sur le cours moyen pondéré par les volumes des 60 jours précédant l'annonce du projet d'Offre du 16 décembre 2024 et de 20,4% sur le prix de 980 euros annoncé le 16 décembre 2024.

¹ L'équité du prix de l'offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire est soumise à l'appréciation de l'expert indépendant désigné.

² Parties au pacte d'actionnaires entré en vigueur le 19 septembre 2013 et les sociétés qu'ils contrôlent (D&I 213C1436 du 26 septembre 2013).

³ Stéphane Dufort, Clémentine Costet, Jean-Thierry Dufort et la société HFBBDE SA dont ils sont actionnaires.

⁴ Comptoir Général des Fromagers Français est détenu exclusivement, directement et indirectement, par les familles Fiévet, Sauvin et Dufort.

⁵ D&I 224C2733 du 18 décembre 2024.